

## CONCOURS DEPARTEMENTAL POUSSINES (PASSAGE DES BADGES)

26 ET 27 AVRIL 2025 - TOUL

### 1 GENERALITES

Ce document a pour objet de définir les conditions réglementaires et organisationnelles spécifiques aux compétitions départementales pour les associations de gymnastique artistique féminine affiliées à la FSCF.

Il vise à faciliter la planification et la répartition des tâches des clubs organisateurs.

#### 1.1 CATEGORIES

##### 1.1.1 MINI-POUSSINES

Années concernées : 2017 et 2018  
Concours sur les 5 épreuves : Saut / Barres Asymétriques / Poutre / Sol / Formation Physique

Effectif prévisionnel : 110 gymnastes

La compétition se déroulera le samedi 26 avril 2025 après-midi.

##### 1.1.2 POUSSINES

Années concernées : Années 2015 et 2016  
Concours sur les 5 épreuves : Saut / Barres Asymétriques / Poutre / Sol / Formation Physique

Effectif prévisionnel : 169 gymnastes

La compétition se déroulera le dimanche 27 avril 2025 sur toute la journée.

## 1.2 REGLEMENT

### 1.2.1 PANACHAGE ET OBTENTION DU BADGE

Le panachage des degrés est autorisé et libre. Le Badge sera obtenu par l'addition des 5 notes et sera attribué en fonction des points obtenus (cf page 16 du PF).

Moins de 56 pts	Au moins 56 pts	Au moins 62 pts	Au moins 70 pts	Au moins 74 pts		

La gymnaste pourra passer de nouveau son badge dans la même saison mais lors d'une autre compétition départementale.

Les diplômes seront délivrés aux clubs en fin de saison. Toute erreur sur ces diplômes devra être signalée dans les 15 jours de la remise.

### 1.2.2 CLASSEMENT – PALMARES INDIVIDUEL

Il sera procédé à un palmarès récompensant les meilleures gymnastes.

Les 3 premières gymnastes de chaque catégorie (Mini-Poussines et Poussines) et de chaque degré seront récompensées. Des récompenses supplémentaires seront données en cas de gros effectifs sur un même degré. Le classement se fera sur base du niveau le plus haut exécuté à un agrès en cas de panachage.

Ex : une gymnaste réalise du 3ème Sol/Saut/Barres et 2ème en Saut  
⇒ La gymnaste sera dans le classement du 3<sup>ème</sup> degré

Toutes les gymnastes ayant participé au concours doivent se présenter au palmarès. En cas d'absence, la gymnaste ne sera pas récompensée et sa médaille sera remise à la gymnaste suivante.

En cas de force majeure, il est impératif de prévenir le responsable de la commission qui validera ou non les absences.

### 1.2.3 POINTAGE

Les numéros de pointage sont attribués automatiquement et sont repris dans les inscriptions. Ils seront à inscrire sur le dos de la main de la gymnaste. Le degré le plus haut effectué par la gymnaste sera à inscrire sur l'autre main et à entourer.

Vous devrez être en possession de toutes les licences avec photo (gymnastes, moniteurs et juges sur le plateau) le jour de la compétition en cas de contrôle.

### 1.2.4 ROTATIONS

Les plateaux seront dédoublés.

En fonction des effectifs définitifs :

2 rotations sont prévues le samedi après-midi pour les mini-poussines avec lecture du palmarès en fin de journée.

2 rotations sont prévues le dimanche matin (priorité clubs du pays bas) et 2 rotations sont prévues le dimanche après-midi (priorité clubs pays haut) pour la catégorie Poussines avec lecture du palmarès en fin de journée.

## **1.3 TENUES VESTIMENTAIRES**

### **1.3.1 GYMNASTE**

Il convient de se référer au PF page 14 qui fait foi, ainsi qu'à l'avenant du 7 mars 2025 quant au port du shorty autorisé. Le non-respect de la tenue sera sanctionné par chaque corps de jury.

### **1.3.2 ENTRAINEUR**

Il convient de se référer au PF page 9, qui fait foi.

Il est rappelé que les tongs ou claquettes sont interdites.

#### **En cas de non-respect de la tenue :**

- Un avertissement oral est donné avant le début de la compétition.
- L'entraîneur devra faire le nécessaire pour modifier totalement ou partiellement sa tenue pour l'adapter au mieux, le cas échéant un avertissement lui sera donné.
- Une exclusion du plateau pourra être envisagée si un second avertissement est donné au même entraîneur au cours de la saison, avec une amende de 50 euros à régler par le club.

### **1.3.3 JUGES**

Femme : Pantalon bleu marine (couleur jean interdit) / polo juge (ou haut blanc) et veste bleu marine

Homme : Pantalon gris / polo juge (ou haut blanc) et veste bleu marine

Avec chaussures de sport blanches

#### **En cas de non-respect de la tenue :**

- Un avertissement est donné au juge lors du briefing
- Si la tenue n'a pas été adaptée avant la compétition, une amende de 50 euros sera à régler par le club.
- Une exclusion définitive sera effectuée si un même juge a un 2<sup>nd</sup> avertissement sur la saison. Une amende de EUR 200 pour juge manquant sera alors appliquée.

## **1.4 CONTROLE DES POINTS**

Il est impératif de procéder au contrôle des points à la fin de la rotation auprès du secrétariat et de communiquer dans les 15 minutes d'éventuelles erreurs. Aucune réclamation ne pourra être faite après le palmarès ni ne sera prise en compte en cas de non-exécution du contrôle.

## **1.5 RECLAMATION DES NOTES**

Il doit être rappelé aux entraîneurs qu'il est interdit que communiquer ou de demander des explications aux juges.

Toute réclamation doit se faire par écrit après l'annonce de la note auprès du Responsable des Juges. Une **caution de EUR 15,-** devra obligatoirement être déposée (qui ne sera restituée que si la réclamation est fondée et la note modifiée).

Aucune réclamation verbale, ou sur base d'une vidéo n'est acceptée.

## 2 JUGES ET CORPS DE JURY

### 2.1 QUOTAS DE JUGES ET INSCRIPTIONS

Pour le bon fonctionnement des deux compétitions, et **sous réserve de la participation des 9 clubs**, les quotas ont été fixés comme suit pour les 2 journées :

**2 juges par club** et un 3<sup>ème</sup> juge obligatoire pour les 3 clubs présentant les plus gros effectifs, afin de garantir le minimum de juges requis sur le plateau. Cela sera reporté sur les feuilles d'inscription.

Les juges peuvent être différents du samedi et du dimanche mais devront être présents sur la journée de compétition complète.

Les juges débutants sont acceptés sur la compétition et seront formés sur une demi-journée : 1 rotation sur table et une rotation « volante » avec le responsable des juges. Le juge débutant pourra participer à l'autre demi-journée et poser ses notes à blanc mais ne devra pas perturber l'autre juge en formation sur la même table ni les juges référents.

#### 2.1.1 INSCRIPTION

Tous les juges sont à inscrire sur la même feuille que les gymnastes, y compris les débutants.

Les inscriptions des gymnastes ne seront pas validées si le quota juge n'est pas respecté.

Il est rappelé qu'il vous incombe de vous rapprocher d'autres clubs s'il vous manque des juges avant la clôture des inscriptions. En dernier recours seulement, vous pourrez contacter le responsable des juges. Une solution doit être trouvée avant la clôture des inscriptions. Le cas échéant, l'amende prévue au point 2.1.3. sera appliquée.

#### 2.1.2 NIVEAU DES JUGES

Chaque club devra fournir au moins un juge échelon J2 obligatoire, puis des J1.

##### Juges débutants :

Il est demandé aux clubs de répartir leurs juges débutants sur les 3 demi-journées. Le Responsable des Juges contactera directement les clubs pour proposer des modifications au besoin pour le bon déroulement de la compétition.

Le repas des juges débutants ne sera pas pris en charge. Les clubs pourront réserver un repas à leur frais auprès du club organisateur.

### 2.1.3 PENALITES

Le non-respect des quotas entrainera une amende de 200 euros.

Toute absence d'un juge le jour de la compétition sans excuse valable (certificat médical, constat, justificatif d'assurance ...) entrainera une amende de 200 euros pour son club à régler le jour de la compétition.

Toute sanction sera validée d'un commun accord entre le responsable de la commission et le responsable des juges.

## 2.2 CORPS DE JURY

Afin de respecter l'équité maximale dans les notations, le corps de jury sera réalisé en fonction des degrés maximum réalisés par la gymnaste.

## 3 ENGAGEMENT ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### 3.1 ENGAGEMENTS

Les frais d'engagement sont de QUATRE EUROS par gymnaste engagée et **seront à verser à la clôture des inscriptions** au trésorier du comité départemental (par virement ou par chèque). Les forfaits déclarés avec fourniture d'un certificat médical daté au plus tard à J+2 de la compétition seront remboursés.

### 3.2 INSCRIPTIONS

Les engagements de vos gymnastes et juges seront ouverts dès le lundi **17 mars 2025**, via le fichier que chaque club aura reçu individuellement.

La clôture se fera le dimanche 30 mars 2025 au soir. Il est impératif de retourner votre fichier par mail ([cdgf54fscf@gmail.com](mailto:cdgf54fscf@gmail.com)) au plus tard à cette date. Plus aucune inscription ni modification ne seront acceptées passé ce délai.

### 3.3 ORGANISATION TECHNIQUE

#### 3.3.1 SECRETARIAT

Le club organisateur devra prévoir un espace dédié à l'installation du secrétariat (tables, chaises, prises électriques ...). Le matériel sera apporté par la Commission. Le Club Organisateur pourra être sollicité pour aider au secrétariat, auquel cas il sera prévenu dans les 15 jours précédant la compétition.

### 3.3.2 ORGANISATION MATERIELLE

Le club organisateur s'engage à fournir :

- Le matériel adapté et aux normes conformément au PF p.18, des bancs ou espaces d'attente et de la magnésie en suffisance pour les deux journées.
- Une salle réservée à la réalisation de la formation physique, avec un poste.
- Les classeurs pour le saut.
- Des tables et chaises pour les juges et le secrétariat.
- Une sono.
- Une table séparée pour disposer les récompenses.
- Un podium.
- Un poste de secours.
- Un repas pour les juges et responsables de la compétition le dimanche uniquement (prise en charge par le CD54 à hauteur de 22 euros pour une restauration en extérieure et 15 euros pour de la restauration traiteur su place, les deux sur présentation de la facture)

Le Club organisateur aura également à sa charge de prévenir et d'inviter les personnalités locales et membres du Comité Départemental, qui pourront intervenir lors des 2 palmarès.

Il devra déclarer la compétition auprès de la Sacem, en mentionnant son appartenance à la FSCF (réduction de 12,5%). La déclaration peut se faire en ligne.

Le panneau à l'effigie de la Fédération et les récompenses seront apportés par le directeur du concours.

## 4 RESPONSABLES

Directeur du concours : Jessy Bouché ([cdgf54fscf@gmail.com](mailto:cdgf54fscf@gmail.com))

Club organisateur : Gymnastique Espérance de Toul ([gymesperance.toul@gmail.com](mailto:gymesperance.toul@gmail.com))

Responsable du Plateau : Il sera nommé par le Directeur du concours, sur proposition/accord avec le club organisateur.

Responsable des Juges : Nadège Mast ([nmast@hotmail.fr](mailto:nmast@hotmail.fr))

Responsable informatique/Secrétariat : Fabrice Jacob ([fabrice.jacob54@laposte.net](mailto:fabrice.jacob54@laposte.net))